

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Causeries sur le spiritisme

Le deuxième péril que font courir les assemblées spirites est celui de demeurer *obsédé*.

Les naïfs, les femmes sans tête et les étourdis qui jouent quelquefois aux esprits, s'imaginent que tout est fini quand la table a fini de les amuser. Ils sont à cent lieues de craindre que leurs jeux pourraient bien aboutir à une véritable obsession d'esprits pervers et se terminer par un désastre. C'est pourtant ce qui arrive assez souvent. Les faits sont là. Citons-en quelques-uns empruntés, non pas aux docteurs catholiques, mais au plus fervent apôtre du spiritisme, Allan Kardec, qui le confesse et le déplore.

“ Au nombre des écueils que présente la pratique du spiritisme, il faut placer en première ligne, dit-il, *l'obsession*, c'est-à-dire l'empire que quelques esprits savent prendre sur certaines personnes.”

Cet empire des esprits peut avoir plusieurs degrés : l'obsession simple, la fascination et la subjugation.

L'obsession simple consiste à tourmenter l'esprit, et le corps du malheureux spirite. Les esprits, s'acharnent à le molester par des suggestions que, nous autres, chrétiens, nous désignons par un seul mot : *tentations*. Les esprits molestent extérieurement en inquiétant les personnes, en bouleversant les meubles, en multipliant les désagréments de tout genre, le jour et la nuit.

La fascination a des conséquences beaucoup plus graves. Le médium, en effet, et avec lui le spirite qui écoute les réponses, sont jetés dans une illusion profonde, à laquelle n'échappent

pas même les personnes cultivées et d'excellent jugement. " A la faveur de cette illusion, qui est la conséquence de la fascination, l'esprit conduit celui qu'il est parvenu à maîtriser, comme il le ferait d'un aveugle, et peut lui faire accepter les doctrines les plus bizarres. Bien plus, il peut l'exciter à des démarches ridicules, compromettantes et même dangereuses."

" La *subjugation* est une étreinte qui paralyse la volonté de celui qui la subit et le fait agir malgré lui. Elle peut être *morale* ou *corporelle*. Dans le premier cas, le subjugué est sollicité à prendre des déterminations souvent absurdes et compromettantes. Dans le second cas, l'esprit agit sur les organes matériels et provoque des mouvements involontaires."

Ainsi, on en a vu qui, poussés à écrire, à défaut de plume ou de crayon, faisaient le *simulacre* avec le doigt, partout où ils se trouvaient, même dans les rues, sur les portes et les murailles. Nous avons connu, dit Kardec lui-même, un homme qui n'était ni jeune ni beau, sous l'empire de la subjugation, se trouver irrésistiblement contraint de se mettre à genoux devant une jeune fille sur laquelle il n'avait aucune vue et la demander en mariage. D'autres fois, il sentait sur le dos et les jarrets une pression qui le forçait à se mettre à genoux et à baiser la terre dans les endroits publics. Cet homme passait pour fou parmi ses connaissances; mais nous, nous sommes convaincus qu'il avait conscience du ridicule de ce qu'il faisait contre son gré et en souffrait horriblement.

Kardec aborde ensuite l'examen des causes qui facilitent les obsessions et des remèdes à y opposer. Ces derniers se réduisent à résister par la probité, la prière et l'énergie de la volonté; mais que peut un pauvre homme contre le despotisme d'un esprit qui s'est identifié avec son esprit, qui lui obscurcit l'intelligence et s'empare de sa volonté?

La seule chose bonne et vraie que dit Kardec en parlant de l'obsession, c'est de faire connaître que les spirites courent le risque de demeurer obsédés, fascinés, subjugués par les esprits avec lesquels ils conversent. Mais il ne veut pas admettre l'obsession diabolique, car, suivant lui, les esprits mauvais qui obsèdent, ne sont pas des démons. Plût à Dieu qu'il eût raison; mais l'histoire sacrée, l'histoire profane, le saint Evangile lui-même, qui propose à notre foi de nombreux exemples de cette obsession, lui donnent un démenti flagrant. Nous pourrions, dit

Franco, citer nombre de personnes de notre connaissance qui ont été et qui sont encore persécutées par des esprits indubitablement mauvais, pour s'être livrées, avec plus ou moins de culpabilité, aux pratiques spirites.

Donc, si quelqu'un se sentait tenté d'interroger les esprits pour avoir des nouvelles de défunts aimés ou des remèdes pour un malade qu'il veut sauver ou dans tout autre but, qu'il considère s'il convient, en échange d'un bien de si peu d'importance ou si incertain, de se risquer sur la pente d'un abîme aussi profond que l'est celui de se trouver aux prises avec des esprits mauvais, qui, peut-être, ne lui laisseront plus de repos. Si encore, ces esprits n'étaient que des esprits mauvais et non de véritables démons.

(à suivre)

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Les fêtes de l'Ostension des *Grandes Reliques*, dont nous avons dit un mot récemment, ont eu lieu à Aix-la-Chapelle dans le cours du mois dernier.

Ces reliques sont au nombre de quatre : la robe de la Sainte Vierge, les langes de l'Enfant Jésus, le *perizonium* du Christ en croix, et le linge où fut enveloppé le chef de saint Jean-Baptiste.

1^o La *Camisia beatae Mariae Virginis*, c'est la robe blanche à la légère teinte jaunâtre que la Sainte Vierge portait au moment où l'ange la salua "pleine de grâce" et que l'Esprit Saint fit du Fils-Dieu son fils. C'est un tissu blanchâtre en *byssus* ou coton, d'un mètre soixante centimètres de haut, un mètre de large, et ressemblant en tous points au vêtement porté par les femmes en Orient. Une des manches est plus courte que l'autre : un fragment en aura été coupé et offert en don à quelque personne pieuse.

2^o Les langes (*panni*) de l'enfant Jésus sont en laine brunâtre, assez semblable à du feutre spongieux. Ils sont pliés en trois et rabattus par un bout.

Le *perizonium* du Christ, c'est-à-dire le linge que Notre-Seigneur portait autour des reins lorsqu'il fut crucifié, est une étoffe grossière, commune, imprégnée de sang et partant toute

rigide. Seuls les bouts par lesquels il était noué ne portent point de trace de sang.

Enfin, le linceul où fut enveloppé le chef de saint Jean-Baptiste, ou peut-être, selon d'autres, son corps décapité, est un fin tissu de lin, maculé de sang.

Ces grandes reliques du trésor d'Aix-la-Chapelle ne sont montrées au public, comme nous l'avons dit, que tous les sept ans, avec un cérémonial particulier.

Un chanoine monte à l'autel, déplie la tunique de la Vierge, passe un rouleau de bois aux bras, et, la tenant à l'ouverture du cou par cette suspension, vient la lui présenter dans toute sa hauteur. En présence de cette tunique mesurée pour une taille de reine, dit un témoin, où la blancheur du lys est teintée de l'or de l'épi mûr, il semblait qu'une apparition de la Reine des anges et des hommes, passait à nos yeux. Toute l'assistance a pu en jouir. On a promené le vêtement trois fois saint dans tous les rangs. Il ne manque, avons-nous dit, qu'un petit fragment à la manche gauche de la robe de la Vierge. Ne dirait-on pas que le Christ, dont la tunique inconsutile, orgueil de Trèves, a subi, elle aussi, les injures du temps, a voulu que l'intégrité fût le privilège du vêtement de sa Mère Immaculée ? Les trois autres reliques ont été présentées de même, mais pliées et dans leurs liens de rubans, le tissu étant assez usé et les pièces étant moins intègres, par le fait de dons divers.

Il est bien permis d'envier le bonheur de ceux qui ont eu le privilège de se trouver à Aix-la-Chapelle en cette circonstance.

La Semaine Religieuse de Cambrai, à laquelle nous empruntons ces détails, reproduit un passage d'une conférence sur la *Littérature immorale et sur la criminalité*, donnée à Genève, par un ancien directeur de la police de cette ville. Cette conférence est un exposé historique de la marche qu'a suivie dans la ville de Genève la lecture des romans et des feuilletons. Cette marche, on va le voir, est bien partout la même, et ne diffère guère de celle que le même genre de lectures a suivi dans notre pays. Les nombreux lecteurs de mauvais romans y reconnaîtront leur propre histoire. Nous nous sommes, il est vrai, mis en marche plus tard, mais nous avons peut-être marché plus vite que d'autres populations. Ce qui se passe, presque tous les jours, l'abaissement des mœurs, les apostasies, les suicides, la révolte des esprits, tout, en un mot, semble le démontrer.

Jusqu'en 1830, on ne connaissait à Genève que la littérature classique, à part quelques romans traduits de Walter Scott et de Cooper, et la *Bibliothèque britannique*. A partir de 1830, les romanciers populaires français commencèrent à se faire lire. Cela dura jusque vers 1850.

“ Mais peu à peu le roman passionnel, suggestif et capiteux commença à poindre, en particulier, sous la forme de feuilletons ou de livraisons périodiques que l'on illustra plus tard et dont le bon marché doublait encore l'attrait. Ces publications, mises ainsi à la portée de toutes les bourses, n'ont fait que pulluler et les classes laborieuses principalement en nourrissent leur imagination sans songer au danger qui peut en résulter.

“ L'habitude est une seconde nature, et on s'est insensiblement accoutumé à cette littérature exotique et malsaine qui, non seulement a remplacé peu à peu les bons livres, mais a eu pour résultat d'ouvrir de nouveaux horizons et de créer de nouveaux besoins en suscitant des exigences parfois effrénées chez le lecteur. Aussi, certains auteurs en ont profité, et, en présence de l'accueil fait à leurs œuvres, ils ont toujours plus encouragé ce penchant, surtout pour le genre réaliste, qui réussit à captiver l'esprit et sert à contaminer le cœur.”

Un effet non moins pernicieux a été produit par les petits journaux à un sou qui se sont attachés à dramatiser les récits de crimes et suicides, surtout ceux qui sont dus à des causes passionnelles.

Quand la littérature légère a eu produit ses ravages, les auteurs, spéculant sur le goût toujours plus faussé du lecteur, se sont mis à écrire des livres et des journaux licencieux et pornographiques.

“ L'influence que produit cette littérature est d'autant plus grave qu'elle agit lentement, mais pénètre profondément chez les personnes déjà adonnées à la lecture des feuilletons sensationnels, de faits divers, articles suggestifs de la presse quotidienne ; *aussi arrivent-elles graduellement, le SENS MORAL AFFAIBLI, à ne plus savoir discerner le mal du bien, et à considérer ensuite le vice comme une chose ordinaire et même nécessaire...*

“ L'épilogue d'un roman parsemé de quelques traits vertueux destinés à masquer le fond immoral, a beau se terminer, comme on dit vulgairement, par le *vice puni et la vertu récompensée*, le simple exposé des faits d'une nature scandaleuse, sous

n'importe quelle forme, laissera, surtout dans l'esprit d'un jeune homme ou d'une jeune fille, et même d'une femme de mœurs irréprochables, UNE TRACE INDÉLÉBILE d'impureté.

“ Il n'arrive presque jamais—et c'est la conclusion des faits exposés par M. Cuinoud dans son livre—que les mauvaises lectures commencent par le roman licencieux, mais elles sont amenées par le livre, le feuilleton, ou le journal simplement léger. *Principiis obsta*, a dit l'antique sagesse, c'est aux débuts qu'il faut veiller, qu'il faut s'opposer.

Qu'on veuille bien relire, encore une fois, ce passage : “ Le simple exposé des faits d'une nature scandaleuse, sous n'importe quelle forme, laissera, surtout dans l'esprit d'un jeune homme ou d'une jeune fille, et même d'une femme de mœurs irréprochables, UNE TRACE INDÉLÉBILE d'impureté.

Ce n'est pas un ecclésiastique qui parle ainsi, mais un simple laïque, un ancien directeur de police, moins accessible au scrupule, par conséquent, que d'autres classes de personnes.

Si nous sommes en pleine décadence, particulièrement depuis une dizaine d'années, nous le devons surtout à cette littérature légère, immorale et pornographique importée de France, et que tout le monde peut se procurer sans intermédiaire même, grâce à la facilité des communications postales. Nous le devons à ces journaux, fondés et rédigés par des catholiques, s'il vous plaît, qui distillent ce poison sous la forme du feuilleton et qui sont journellement bourrés de récits scandaleux, pêchés dans tous les pays du monde. Ce sont ces journaux qui ont la grosse clientèle, composée en grande partie de familles catholiques, de personnes mêmes qui appartiennent, au moins, à une confrérie pieuse. Cherchez dans la plupart de nos meilleures familles tel journal quotidien, irréprochable sous tous les rapports, il brille par son absence ; si vous le trouvez quelque part c'est la raison politique seule qui le laisse entrer. Sans cela, il passerait sans arrêter.

Quelle responsabilité encourent ces pères de famille et les éditeurs de ces journaux !

Le clergé lui-même donne-t-il toujours la direction aux fidèles, dans la mesure du possible, par son exemple et par son action ? Quoiqu'il en soit, nous ne saurions trop méditer le passage suivant d'une Instruction pastorale sur l'influence de la Presse dans les temps présents, adressée par NN. SS. les évêques de la Suisse

au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs. Elle a paru en 1872 ; elle contient les plus graves enseignements, et se termine par cet appel pressant à tous les prêtres, surtout à ceux qui ont charge d'âmes : " O prêtres, ô pasteurs, vous que le Père éternel nous a donnés pour aides et coopérateurs, vous n'ignorez pas, car votre propre expérience a dû vous en convaincre, quelle influence exercent dans une paroisse les bons comme les mauvais journaux. Quels fruits attendre de vos prédications si, dans les familles confiées à votre dévouement, quelque journal venait chaque jour prêcher le contraire, miner votre autorité et ruiner votre ministère ? Au contraire, quel bien solide n'opèreriez-vous pas si votre parole sacerdotale trouve un écho fidèle dans un journal animé de principes chrétiens et d'intentions pures ? Ne cessez jamais d'appliquer toute votre attention à ce devoir pastoral très épineux, il est vrai, mais aussi très important. En cela, suivez l'avis de l'Apôtre : " Insistez à temps et à contre-temps ; reprenez, menacez, suppliez en toute patience et en doctrine. "

Saint Antoine de Padoue

Ayant promis un jour à une dame, bienfaitrice des franciscaines d'aller prendre chez elle une frugale collation, il s'y rendit à l'heure convenue ; mais hélas ! un grand malheur l'y avait précédé. Le petit enfant de cette pauvre dame, ayant renversé sur lui une cafetière d'eau bouillante, était mort. Sa mère désolée le dépose sur le lit d'une chambre voisine de celle où le repas avait été préparé : et, retenant ses larmes, elle fit signe au saint qui venait d'arriver de se mettre à table, espérant peut-être, dans le secret de son cœur, qu'il lui rendrait son enfant ; et voilà que tout à coup son convive lui témoigne le regret de ne pas avoir eu de pommes pour terminer le dîner. — Si j'en avais, répondit la dame, je me serais fait un plaisir de vous en servir, mais je n'en ai pas une seule. Antoine insiste : "*Mais si, dit-il, vous en avez, et de fort belles encore. Je les vois d'ici ; allez dans cette chambre ;*" et il lui désigne celle où cette pauvre femme a déposé le corps inanimé de son petit enfant. Toute saisie, elle ouvre la porte. . . . O surprise ! ô bonheur ! Elle aperçoit son

bien-aimé fils couché dans une corbeille de pommes magnifiques, et en tenant une dans chacune de ses petites mains.

Une autre fois, Antoine fut poursuivi par une femme éplorée qui lui criait que son unique fils venait de mourir ; aussitôt, empruntant les paroles de l'Évangile, le thaumaturge répond : " Allez ! votre fils est guéri ! " Pleine de foi et de confiance, elle trouva le petit miraculé jouant joyeusement sur le seuil.

Un autre jour, tandis qu'il prêchait, un courrier entre précipitamment dans l'église et, s'inclinant devant une dame, lui remet un message, annonçant la mort subite de son fils unique. Elle éclate en sanglots ; mais, éclairé d'en haut, l'Apôtre impose silence et, s'adressant à la désolée, il lui dit : " Cessez de vous désoler, ma sœur, ce messager maudit vous est envoyé par le père du mensonge ; votre fils est plein de vie ! En témoignage, j'ordonne à ce courrier maudit de disparaître ! " Aussitôt, poussant un cri de rage, le démon devint invisible.

Ce sont surtout ces trois miracles, qui ont donné aux mères affligées la pensée de recourir à la grande puissance du thaumaturge sur le cœur de Dieu, pour la conservation de leurs enfants.

Controverse

— La religion va mourir.

R. Les ennemis de la religion chantent ce refrain depuis près de dix-neuf cents ans. Ils meurent tour à tour, et la religion vit toujours et continue d'enterrer ses persécuteurs.

C'est que Jésus-Christ a dit : " Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. "

Non seulement la religion catholique ne meurt pas, mais elle est plus vivante que jamais.

" Ne voyez-vous pas, observe un auteur, que la question religieuse envahit tout comme un torrent, et que partout on s'occupe d'elle. "

Théologie populaire

Il n'est pas nécessaire de rappeler exactement les expressions dont on s'est servi en jurant ou en tenant une mauvaise conversation, si le confesseur ne l'exige pas ; mais il suffit simplement de dire : j'ai juré ou tenu de mauvaises conversations tant de fois. Il faut, tout en prenant garde de parler trop fort, avoir soin de parler assez haut pour être parfaitement compris du prêtre. Si quelqu'un est sourd ou entend dur, il ne doit pas entrer lorsque le confessionnal est assiégé, mais attendre patiemment que la foule soit écoulée, ou, quand son tour est venu, prier le prêtre de vouloir bien entendre sa confession dans un lieu spécial.

Enfin, en attendant le moment de se confesser, il ne faut pas se chicaner pour avoir les meilleures places, ni voler le tour de ceux qui sont arrivés avant nous, comme font quelques-uns. C'est une injustice, et de plus on s'expose à les faire mettre en colère et à les empêcher de recevoir le sacrement de Pénitence avec toutes les dispositions voulues. Cette manière d'agir cause du désordre, et fatigue le prêtre qui entend le bruit. Si on est réellement pressé, on peut demander à ceux qui sont arrivés avant nous, de vouloir bien nous céder leur tour. S'ils ne le veulent ou ne le peuvent pas, et si on ne peut attendre, le plus sage est de renvoyer sa confession à un autre temps. Les instants qui précèdent la confession sont extrêmement précieux ; par conséquent il faut les employer à prier pour obtenir les dispositions voulues, et ne pas se laisser distraire par ce qui se passe autour de soi. Puis quand notre tour est venu, ou quand le confesseur nous attend dans le confessionnal, il faut entrer immédiatement, afin de ne pas lui faire perdre son temps.

A propos de catéchisme

Une femme se présente un jour chez un libraire.

—Madame, que puis-je faire pour vous, lui dit aussitôt l'un des commis.

—Je désire acheter un catéchisme.

—Pour en faire cadeau, sans doute. Dans ce cas, je vais aller chercher un exemplaire, édition de luxe.

—Merci ; une édition ordinaire me suffira, car c'est pour mon usage personnel.

—Comment ! Vous étudiez encore le catéchisme, réplique le commis avec un sourire moqueur.

—Certainement. C'est ce que j'ai toujours fait, depuis ma première communion. Il en est, je crois, de la religion comme des autres sciences. Nos connaissances se rouillent vite si on cesse de l'étudier.

Puisque vous ne semblez pas convaincu, mon bon Monsieur, permettez-moi une simple question et veuillez me nommer les sacrements qu'on peut recevoir en péché mortel ?

—Le commis hésite : puis, d'un air niais : " Je le sais pourtant et cependant, je ne puis le dire dans le moment. "

—Je ne suis pas étonnée ; reprend l'interrogatrice. Maintenant, je vais payer un second exemplaire, dont je vous fais cadeau ; car franchement, vous ne paraissez pas ferré sur le catéchisme et vous ne ferez pas mal de suivre mon exemple.

Les enfants et les journaux

La plupart des journaux ont raconté l'épouvantable crime de deux gamins de Londres, qui ont, de sang-froid, assassiné leur mère pendant son sommeil, pour se venger d'abord d'une légère correction, puis pour s'amuser librement, grâce aux bijoux de la morte et à l'argent qui se trouvait dans la maison.

Ces enfants étaient assez bien élevés et ordinairement doux et polis.

Comment ont-ils donc été poussés à commettre un pareil forfait ?

Par la lecture des récits de crimes dont sont bourrés les journaux.

C'est le sentiment du Jury qui s'est prononcé en cette affaire.

Après avoir rendu son verdict le jury a ajouté :

" Nous estimons qu'il serait urgent que la législature prit des mesures pour combattre la littérature incendiaire et scandaleuse mise en vente et à portée, par son vil prix, des pauvres et des enfants, cette littérature étant, à notre avis, la cause première de tant d'affreux forfaits qui se commettent. "

BERRYER (1790—1868)*(Suite)*

Dans une autre circonstance il réclame le maintien de l'anniversaire du 21 Janvier. Les admirateurs de la Révolution essayent de couvrir sa voix de leurs clameurs ; alors il se tourne vers eux d'une voix solennelle et vibrante où l'on sent frissonner la tristesse et l'indignation : " Au jour du jugement, s'écrie-t-il, il fut permis de parler des vertus de Louis XVI, je ne vois pas que la Convention ait interrompu les défenseurs du roi. "

Il était d'autant plus indépendant dans ses foudroyantes apostrophes, que, nouveau venu dans la politique active, engagé volontairement au service d'une cause vaincue, sans en avoir retiré aucun profit personnel, alors qu'elle était victorieuse, il pouvait répondre fièrement à ceux qui lui jetaient à la face quelque faute de la Restauration : " J'ai gardé entière, l'indépendance de ma vie ; je n'ai pris envers mon pays aucune responsabilité dans des actes funestes pour lui. "

Lui rappelait-on Louis XVIII déclarant qu'il devait sa couronne, après Dieu, au prince régent d'Angleterre : " Quelques paroles que l'on cite, répliqua-t-il, fût-ce des paroles de roi, je ne les couvre pas de mon suffrage, j'en abjure la responsabilité. "

Les triomphes parlementaires du grand orateur consolaient les légitimistes de la déchéance de Charles X et leur faisaient même espérer, pour l'avenir, un retour de fortune. Il était cependant des royalistes assez nombreux et surtout fort remuants, auxquels les combats de plume et de parole ne suffisaient pas. Ils plaçaient leurs espérances dans une lutte à main armée, dans une insurrection de la Vendée. Ces rêves belliqueux qui ne pouvaient avoir un bon accueil auprès du vieux roi, séduisirent la duchesse de Berry ; jeune, vive, un peu romanesque, elle s'exaltait à cette pensée qu'une femme saurait reconquérir une couronne perdue par des hommes et que la mère remettrait elle-même, par un acte audacieux et héroïque, son fils sur le trône de ses pères. C'est en vain que les politiques sérieux, Chateaubriand et Berryer, essayèrent de dissiper ces dangereuses illusions. Le 29 Avril 1832, la duchesse débarque en Provence. Une tentative d'insurrection échoue piteusement à Marseille. La princesse ne se décourage pas : " Messieurs, en Vendée, " dit-elle aux amis

qui l'entourent. Elle se met hardiment en route, traverse la France et arrive en Vendée vers le 15 mai, traquée par la police, mais insaisissable, grâce à la fidélité de ses partisans, le plus souvent travestie en jeune paysan sous le nom de Petit Pierre, toujours sur le qui vive, passant de ferme en ferme, à cheval, le plus souvent à pied, par des chemins détestables, partageant la chaumière et mangeant le pain du métayer, prenant plaisir à cette vie aventureuse.

Le Comité royaliste de Paris résolut alors de faire une tentative pour déterminer Madame à quitter le sol de France. Ce fut Berryer qui fut chargé de cette délicate mission. Une cause qu'il devait plaider à Vannes lui permettait d'aller en Vendée sans éveiller les soupçons de la police.

Après un voyage rempli de curieuses et parfois d'émouvantes péripéties, il parvint à la métairie des Mesliers où se trouvait la duchesse. Berryer fut introduit dans sa chambre. On y arrivait par un étroit escalier dont les planches vermoulues craquent sous le pied du visiteur. Les murailles sont dépouillées; point d'ornements, point de tentures. Pour quelques meubles, une table chargée de papiers, un lit en bois blanc et équarri à la serpe, une chaise de paille, sur laquelle est jeté un costume complet de jeune Vendéen avec une perruque brune. A la tête du lit sont accrochés des pistolets. Il était nuit, la salle est éclairée par un flambeau de résine. La conversation s'engagea aussitôt entre l'illustre orateur et la mère d'Henri V; elle se prolongea jusqu'au jour. C'était une scène étrange et touchante qui se passait en ce moment dans une métairie vendéenne.

Berryer conjura l'héroïque duchesse de renoncer à son projet d'insurrection; il mit en œuvre toutes les ressources de sa merveilleuse éloquence. Enfin la princesse parut céder à ses instantes supplications, mais non sans un triste découragement. "Alors, dit-elle, je ne reverrai plus la France, car nous ne reparaitrons pas à la suite des armées ennemies. J'emporterai mon fils dans les montagnes de la Calabre, et les étrangers ne l'auront pas je vous le jure. Voyez-vous Berryer, s'il faut qu'il achète le trône de France par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une maison, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis, je vous donne ma parole de régente et de mère qu'il ne sera jamais roi."

Généreuses paroles qu'on ne peut entendre sans émotion, quand on a un cœur français.

Berryer quitta Madame plein d'admiration pour son courage et ses nobles sentiments. " Dans le cœur de cette héroïque princesse, disait-il, il y a de quoi pour faire vingt rois " Mais il prévoyait que d'autres conseils feraient vite oublier les siens.

En effet, quelques heures plus tard, on décida l'insurrection ; elle éclata dans la nuit du 3 au 4 juin.

Le gouvernement, ignorant les motifs du voyage de Berryer, le fit arrêter à Angoulême au moment où il s'appretait à partir pour les eaux d'Aix en Savoie.

Il fut traîné comme un vil malfaiteur de brigade en brigade. A Saint-Mathurin, la population révolutionnaire hurla contre lui des cris de mort : elle veut le fusiller et le jeter dans la Loire. Il était perdu si l'un des gendarmes ne lui eût fait un rempart de son corps.

Arrivé à Nantes, Berryer fut conduit devant le général Solignac qui se montra plein d'égards pour le grand orateur et l'invita même à sa table. " Après le dîner, racontait plus tard Berryer, comme nous prenions le café, le général me dit de l'air le plus tranquille : " J'ai envoyé une dépêche au ministère pour proposer de vous faire fusiller. " Je fus tellement ému à cette parole, que je laissai échapper la tasse que je tenais à la main. " Mais, ajouta Solignac, vous verrez qu'ils sont trop lâches pour m'en donner l'ordre. " Une demi-heure après, la dépêche arrive : " Qu'est-ce que je vous disais ? s'écrie le général, Montalivet refuse, c'est une poule mouillée. "

Il avait été décidé que Berryer serait traduit, le 4 juillet 1832, devant le Conseil de Genève qui siégeait à Nantes. En attendant, il fut emprisonné et mis au secret.

Mais un arrêt de la Cour de Cassation envoya tous les accusés devant le jury. Ce fut devant la Cour d'assises de Blois que Berryer comparut le 16 octobre de la même année. Lorsqu'il se dirigea vers le banc des accusés, précédé de plusieurs gendarmes, les jurés, le barreau et tous les assistants se levèrent spontanément. Plusieurs avocats prirent place à côté de lui. Le président des assises, voyant que plusieurs avocats en robe s'étaient placés sur le banc des accusés, les invite à se retirer. Un d'eux répondit aussitôt : " Le banc des accusés est si honoré aujourd'hui, que nous avons cru nous honorer nous-mêmes en y prenant place. "

Berryer expliqua franchement le but de son voyage en Vendée, mais il refusa formellement de faire connaître ce qui s'était passé dans son entrevue avec la duchesse de Berry. Le lendemain, l'avocat général vint déclarer qu'il ne soutenait plus l'accusation : quelques minutes après, le chef du Jury apporta le verdict d'acquiescement. De vives acclamations le saluèrent ; ces acclamations se prolongèrent au dehors. Toute la ville de Blois, sans distinction d'opinions, fit une ovation à Berryer.

Ici commence une nouvelle phase dans la carrière parlementaire de Berryer. Il restera fidèle à la royauté légitime, il n'hésitera pas à braver les flétrissures de la Chambre en allant porter en 1844 au Comte de Chambord, l'hommage de sa fidélité et de son dévouement. Cette manifestation politique suscita l'une des plus formidables tempêtes dont l'histoire de nos séances parlementaires ait gardé le souvenir.

Berryer, blessé dans son honneur, jeta à la face de Guizot son voyage de Gand. C'est alors que celui-ci, poussé à bout par les interpellations de la gauche, déclara que les insultes n'arriveraient jamais à la hauteur de son dédain. C'était sublime d'orgueil. Ce n'était pas une réponse. Les paroles de l'orateur royaliste restèrent comme autant de flèches aiguës dans le flanc de Guizot.

Ce n'étaient pas les premières ; c'était pour attaquer la politique extérieure de ce ministre que Berryer avait prononcé sur la question d'Orient l'un de ses plus beaux discours et inauguré, pour ainsi dire, son rôle d'orateur *national*. Il s'agissait de la Convention des Détroits conclue en dehors de la France, contre l'honneur et les intérêts de la France.

Suivant l'expression de Cormenin, il se plonge, il s'absorbe dans la splendeur de la France et il en sort la tête couronnée de magnifiques rayons.

Dominé par ce noble sentiment, il n'hésite pas à rendre un solennel hommage au patriotisme, même un peu téméraire d'un adversaire politique. "Je vous honore, monsieur, dit-il à Thiers, parce que vous avez fait deux actes honorables en soutenant Ancône et en donnant votre démission. Quelque distance qui doive naturellement subsister entre nous deux, faites pour la France quelque chose d'utile et de grand, je vous applaudirai, parce qu'après tout, je suis né en France et que je veux rester Français. " Dans son patriotique enthousiasme,

il évoquera le souvenir de la " Convention, " " une assemblée vouée par ses actes intérieurs à l'exécration de tous les gens de bien " et s'écriera : " Je la remercie d'avoir sauvé l'intégrité du territoire de la France. "

Il ne peut comprendre les concessions du gouvernement, et la main étendue au-dessus de la tribune, avec un geste d'une beauté singulière : " Cette main, s'écrie-t-il, cette main sèchera avant de jeter dans l'urne une boule qui dira que le ministère est jaloux de la dignité de la France. Jamais, jamais ! "

Une autre fois, il met la Russie aux prises avec l'Angleterre et s'indigne de ce que sa brave, sa glorieuse France reste devant elle la spectatrice impuissante de leurs combats et du partage de leurs conquêtes. Son enthousiasme s'exalte jusqu'au lyrisme, quand il montre la France assise comme une reine, sur un territoire béni du ciel, entre deux mers qui viennent caresser ses rivages et solliciter son génie et sa puissance.

Berryer ne fut pas un orateur catholique comme le fut Montalembert. Sur la tactique à suivre dans la défense de la religion, il se trouva en désaccord avec Mgr Parisès, Veuillot, Ravignan et Lacordaire, qui voulaient constituer un parti catholique en dehors et au-dessus de toute opinion et de toute forme politique.

Pendant que Montalembert s'écrie : " La liberté est notre soleil. La Charte est le sol sur lequel nous nous appuyons ; " que Lacordaire dit à son tour : " Après cinquante ans que tout prêtre français était royaliste jusqu'aux dents, j'ai cessé de l'être, je n'ai pas voulu couvrir de ma robe sacerdotale un parti ancien, puissant, généralement honorable, mais enfin un parti ; " pendant qu'Ozanam écrit : " J'ai sans contredit pour le vieux royalisme tout le respect que l'on doit à un glorieux invalide, mais je ne m'appuierai pas sur lui, parce que, avec sa jambe de bois, il ne saurait marcher au pas des générations nouvelles ; " pendant que Lamennais, avant sa révolte, n'a pour la vieille monarchie qu'un mot de suprême dédain, le mot de Marthe sur Lazare mort depuis quatre jours, Berryer soutient qu'on ne doit pas séparer la défense religieuse de l'action royaliste, parce qu'il croit que la monarchie traditionnelle est plus propre à assurer la liberté de l'Église

(à suivre)

Memento hebdomadaire

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Ste Croix, le 15 ; à St Ferdinand, le 17 ; à St Côme, le 19 ; à St Elzéar, le 20.—

Les abonnés de la ville, auxquels la *Semaine Religieuse* ne sera pas servie régulièrement par le porteur, sont priés de téléphoner immédiatement à l'Administration, pour lui en donner avis. Ceux qui manquent de quelques numéros pour compléter la série de 1894-95, sont priés de les demander de suite.—Les lecteurs qui désirent faire insérer des annonces dans la *Semaine Religieuse* peuvent constater que nous avons maintenant plusieurs pages nouvelles disponibles.—Si quelqu'un possède la série complète de la *Semaine Religieuse* et n'a pas d'objection à la céder, il est prié de faire connaître ses conditions à l'Administration.—M. Fréchette est nommé curé de St Malachie ; M. Bégin, de Laval ; M. Fortin, de Ste Christine ; M. Rochette, de St Théophile ; M. A. Lamothe est nommé vicaire à St Ambroise ; MM. Hudon et Magnan, à Fraserville ; M. Pâquet, à N.-D. du Portage ; M. Dupuis, à St Elzéar ; M. Thibault, à St Jean Deschaillons ; M. O. Martin, à St Casimir ; M. A. Langlais, à St François, Riv.-du-Sud ; M. H. Bernier, à St Roch de Québec, et MM. les Abbés J. Gingras et Samson vont exercer le ministère aux Etats-Unis.—M. René Casgrain est nommé assistant-chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Rimouski.—Par décision de Mgr l'Evêque de Rimouski, ont été nommés :

Monsieur le chanoine P.-J. Saucier, curé à Ste Cécile du Bic ; M. le chanoine L. N. Bernier, curé à Ste Anne de la Pointe-au-Père ; M. le chanoine R.-Ph. Sylvain, Directeur du Grand Séminaire de Rimouski ; le Rév. M. J.-O. Normandin, curé à Saint Joseph de Carleton, chanoine honoraire du Chapitre de la cathédrale de Rimouski, et Vicaire Forain pour le comté de Bonaventure ; le Rév. M. D. LeBel, curé à St Donat ; le Rév. M. Alph. Belles-Isles, curé à St Etienne de New-Carlisle ; le Rév. M. S. Maheu, vicaire à St Joseph de Carleton.